BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE 1313 Route Jean Moulin 13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS

Tél. 04 90 95 04 36

Tél. direct 04 90 95 44 59

Courriel: direction@eauxtdp.fr

Liste des pièces adressées le 10/12/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	H°	DATE DES ACTES
Nature et objet de l'acte Délibération	Numéro de l'acte	Date à laquelle a été pris l'acte
Décision modificative n°3 – budget eau potable	2021-40	25/11/2021

Fait à ST ANDIOL, le 10/12/2021 Le Directeur administratif et financier, Sébastien BRIAS



Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





République Française Département des Bouches-du-Rhône **Régie des Eaux de Terre de Provence**

Délibération du Conseil d'Administration Séance du 25 novembre 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, jeudi 25 novembre 2021 à 18h30 en mairie de MOLLEGES, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, GIRAUD Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations: DEVOUX Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PAULEAU Serge), MILLET Isabelle (procuration à LUCIANI-RIPETTI Marina), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), PONCHON Solange (procuration à SEISSON Jean-Pierre).

Absents: FERRIER Pierre et TATON Robert.

Quorum: 8	Présents : 13	Suffrages exprimés : 19	Pour: 19 Contre : 0 Abstention : 0		
Date de la convocation : 18 novembre 2021					

N° de la délibération : 2021-40	
Objet : budget de l'eau potable - décision modificative n°3	

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'apporter des ajustements budgétaires au budget eau potable 2021. Il indique notamment qu'à la suite d'une observation de la Préfecture, le résultat 2019 du SIVOM DURANCE ALPILLES n'a pas correctement été reporté au budget primitif de la Régie. Les résultats 2020 des sections de fonctionnement et d'investissement ont été impactés par l'erreur initiale.

Au final, le résultat au compte de gestion 2020 aurait dû être :

Excédent de fonctionnement : 30 451,39 €

Excédent d'investissement : 1 986 727,89 € et non 1 892 607,92 € soit un différence de 94 119,97

€ intégrée à la présente décision modificative.

Désignation	(1)	Dépenses	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0.00€	30 000.00 €	0.00€	0.00€
D-6135 : Locations mobilières	0.00€	40 000.00 €	0.00€	0.00€
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	0.00€	30 000.00€	0.00€	0.00€
D-6228 : Divers	0.00€	70 000.00€	0.00€	0.00€
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0.00€	10 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00€	180 000.00 €	0.00€	0.00€
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	120 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	120 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€

D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0.00€	95 000.00 €	0.00 €	0.00€
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	95 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	225 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	225 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€
D-6512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00€	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00€
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	10 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6743 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0.00 €	40 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	345 000.00 €	345 000.00 €	0.00 €	0.00 €

INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00€	0.00 €	94 119.97 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	94 119.97 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00€
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00€	50 000.00 €	0.00€	0.00€
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	20 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00€
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	10 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00€
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351 : Bâtiments d'exploitation	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	140 000.00 €	0.00€	0.00€
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	74 119.97 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	74 119.97 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	150 000.00 €	294 119.97 €	0.00 €	144 119.97 €

Total Général 144 119.97 € 144 119.97 €

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

VALIDE la décision modificative du budget de l'eau telle que présentée par le Président.

Fait et délibéré en séance, A MOLLEGES, le 25 novembre 2021

Le Président, Jean-Pierre SEIS Terre de Provence

Saint-P

DES

Transmission au représentant de l'Etat le : 👍	121	202
---	-----	-----

Publication le : 2 12/9

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone: 04.91.13.48.13, télécopie: 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.